

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le mardi 9 octobre 2018, à compter de 19 h 30, dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

### **Demande de dérogation mineure n° DM-12-2018 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements**

---

M. Jonathan Chagnon, propriétaire, soumet cette demande concernant l'implantation d'un bâtiment d'habitation trifamiliale isolée, projetée au lot n° 5 989 280 situé sur la rue de Vimy, pour lequel la marge de recul avant excéderait la norme maximale prévue au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements et pour lequel l'aménagement du stationnement hors-rue prévoirait un second accès à la rue alors qu'en vertu du même règlement, un seul accès ne peut être aménagé pour ce terrain. Cette demande se décline donc en deux objets :

#### **Nature et effets de la demande :**

Premier objet : l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation d'un bâtiment d'habitation trifamiliale isolée à 11,01 mètres de la ligne de lot avant, alors que la norme d'éloignement maximale fixée au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements est de 3 mètres, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 8,01 mètres** sur la norme actuellement en vigueur.

Second objet : l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser un second accès à la rue pour ce terrain, dont la largeur atteint 18,29 mètres, alors qu'en vertu du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, un terrain doit présenter une largeur minimale de 27 mètres pour être éligible à l'ouverture d'un second accès, **ayant ainsi comme effet d'autoriser un accès supplémentaire à la rue**, dérogeant à la norme de largeur minimale des terrains actuellement en vigueur. Cet avis peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.villesaintcesaire.com](http://www.villesaintcesaire.com).

Le tout, tel qu'illustré au plan projet d'implantation préparé par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, en date du 23 août 2018 et portant le numéro 15 255 de ses minutes.

Donné à Saint-Césaire, ce 13 septembre 2018.

M<sup>e</sup> Isabelle François, avocate  
Directrice générale et Greffière